FORMATIONS

# Livret d'accueil

## Bienvenue

exprimer

Communication émotionnelle

exprimer

Communication émotionnelle

Ce livret d'accueil vous permet de préparer votre arrivée au sein de notre structure et de faire connaissance avec nos méthodes de travail et notre environnement professionnel. Vous y retrouverez plusieurs informations utiles au bon déroulement de votre formation. Toutefois, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous vous souhaitons une bonne formation !

Mise à jour le 30/01/2024

# Qui sommes-nous ?

EXPRIMER Formation est un organisme de formation qui a pour but d'accompagner les professionnels de la communication dans l'apprentissage ou le perfectionnement de leur savoir-faire.

Créée il y a plus de 35 ans comme agence de communication, EXPRIMER Formation a vu le jour pour former les personnes souhaitant monter en compétences dans divers domaines : la stratégie de communication, le digital, les réseaux sociaux et bien plus encore.

EXPRIMER Formation propose des formations en présentiel, au sein de son siège social à Aix-en-Provence, ou bien en distanciel. Celles-ci sont dispensées par des professionnels ayant chacun plus de 10 ans d'expérience en agence de communication.

Pour ses formations, l'agence et ses équipes conçoivent pour vous des dispositifs de travail adaptés et originaux. Quelles que soient les modalités, en inter ou intraentreprise, nos experts sont mobilisés pour dispenser les meilleures formations.

**Quelques chiffres :**

**35 ans**
d'expertise métier

**+ 10**
**FORMATIONS**
disponibles

**6**
**FORMATEURS**
experts

**100%**
de nos formations disponibles à distance

# Nos Talents

**Stéphany BONNARD**
Directrice Générale
+ référente Qualité

**Équipe enseignante**

**Emma LITOLFF**
Gestion Administrative
Référente Handicap

**Danièle RODRIGEZ**
Accueil et intendance

**Jean Mathieu PAGNERRE**
CRM / Commercial

**Yohan BLASQUEZ**
Directeur Artistique

**Véronique ROBERT**
Directrice Clientèle

**Mélissa GRIMALDI**
Directrice Clientèle

**Pauline DEWAELE**
Directrice Clientèle

**Marine VASSEROT**
Cheffe de projets

**Julia TISON**
Cheffe de projets

# Quelques informations sur le déroulement des formations

## Horaires d'ouverture de l'organisme :

Ouverture de l'organisme : du lundi au vendredi
de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

Horaires des services administratifs :
de 9h00 à 13h et de 14h à 18h

## Horaires de formation :

Les horaires de formation sont précisés sur la convocation.
En cas d'absence ou de retard, merci d'en avertir le référent de la formation. Ses coordonnées sont également communiqués sur la convocation.
Les formations sont prévues sur une durée de 7 heures par jour, entrecoupées de temps de pause.

## Pause déjeuner :

1h est prévue pour le temps repas. Vous pouvez rester et déjeuner dans la salle repas, ou bien aller manger dans le lieu de votre choix. Des lieux de restauration sont accessibles à 5 minutes à pied autour du centre de formation.

## Les moyens logistiques :

Au sein de notre organisme, vous aurez à votre disposition diverses installations :

- Une belle salle de formation de 25m² pouvant accueillir 8 personnes
- Un accès wifi illimité ainsi qu'une une imprimante
- Une salle détente, avec accès café et thé
- Une salle repas (nous prenons un grand soin afin que tout soit désinfecté à chaque passage afin de respecter les réglementations sanitaires en vigueur)
- Une terrasse en extérieur
- Un parking

# La situation géographique

L'organisme EXPRIMER Formation se situe au :
180 Rue Louis Armand – 13290 Aix-en-Provence

**Depuis la Gare d'Aix-en-Provence TGV :**

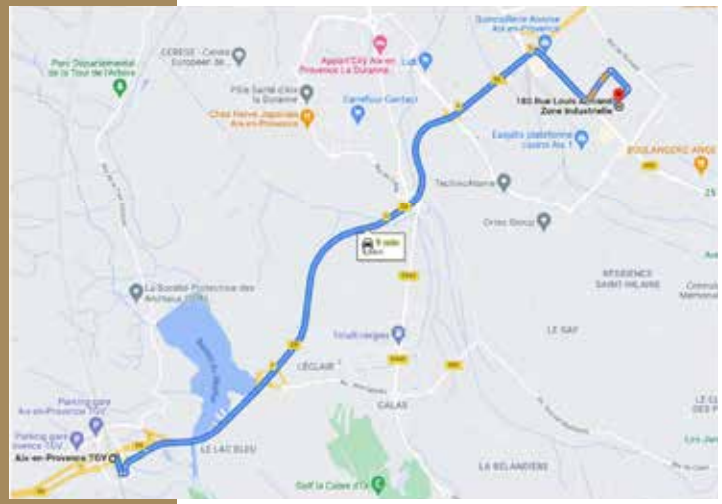


**Depuis le centre-ville d'Aix-en-Provence :**

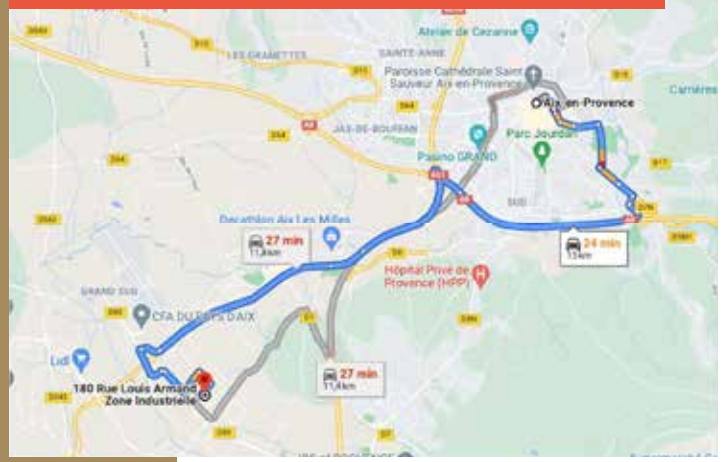


# Pour le confort de tous, nous comptons sur vous :

Je respecte les horaires

Je préviens en cas de retard

Je ne consomme ni boisson ni nourriture durant les heures de formation

Je ne consomme ni drogue ni alcool durant les heures de formation

Je fume ou vapote à l'extérieur des bâtiments de l'organisme, et ce pendant les pauses

Je réponds au questionnaire de satisfaction

# Régles de sécurité

- Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation.
- Les stagiaires ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie (plan de localisation des extincteurs et des issues de secours) sont affichés dans les locaux de formation afin d'être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur. Les extincteurs placés dans les bâtiments sont accessibles à tous.
- En cas de sinistre, les formateurs sont les guides de l'évacuation et les stagiaires doivent se conformer à leurs directives. Dès l'ordre d'évacuation :
  - Cesser l'activité, ne pas ranger le matériel
  - Quitter les locaux dans l'ordre, sans bousculade ni cri
  - Ne pas emprunter de véhicule personnel
  - Ne pas quitter le site..
- Interdiction de fumer et de vapoter : en application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les bâtiments de l'organisme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

# Règlement intérieur
# applicable aux stagiaires

**INSCRIPTION VIA UNE ENTREPRISE**

*MODALITÉS D'INSCRIPTION*
Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis, pour suivre la ou les formation(s) choisie(s). Les inscriptions sont prises en compte par ordre
d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (variant de 5 à 12 stagiaires selon les formations), une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé. À la réception de la demande écrite d'inscription, EXPRIMER Formation adresse une convention de formation à retourner signée.

L'acceptation de EXPRIMER Formation est conditionnée par le retour de la convention signée. EXPRIMER Formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que la convention n'aura pas été réceptionnée. Le Client peut substituer un autre salarié et doit informer EXPRIMER Formation au moins 10 jours avant le premier jour de la convention. EXPRIMER Formation adresse une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la session. A l'issu de la formation, une attestation de suivi de formation sera envoyée. Enfin, une facture sera établie au plus tard 5 jours après la fin de la formation.

*MODALITÉS DE RÉGLEMENT*
Les factures sont à régler à 30 jours, fin de mois.

**INSCRIPTION A TITRE PERSONNEL**

*MODALITÉS D'INSCRIPTION*
Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis, pour suivre la ou les formation(s) choisie(s). Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé (variant de 5 à 12 stagiaires selon les formations), une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé. À la réception de la demande écrite d'inscription, EXPRIMER Formation adresse un contrat de formation à retourner signé, accompagné d'un acompte. L'acceptation de EXPRIMER Formation est conditionnée par le règlement de l'acompte ainsi que par le retour du contrat signé. EXPRIMER Formation se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que l'acompte et le contrat signé n'auront pas été réceptionnés. EXPRIMER Formation adresse une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le premier jour de la session. Une facture est envoyée au plus tard 5 jours après le dernier jour de la formation. Une attestation de suivi de formation est remise à la fin de la formation et peut être adressée électroniquement.

*MODALITÉS DE RÉGLEMENT*
Un acompte est à payer par chèque ou par virement, avant le début de la formation. Un échéancier est proposé pour le paiement du solde. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur du Client, tout règlement partiel ou non règlement par le tiers, quelle qu'en soit la cause, rend la facture de la formation immédiatement exigible auprès du Client et ce, dans la totalité, avant le démarrage de la formation.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par EXPRIMER Formation. Toute réservation de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués sur nos contenus détaillés de formation. EXPRIMER Formation se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le Stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE :** EXPRIMER Formation fait parvenir au Client, une convention de formation pour chaque formation établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail. RÈGLEMENT PAR UN ORGANISME TIERS (OPCO et autres organismes de financement) : si le Client souhaite que le règlement soit émis par un autre organisme, il lui appartient : de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur sa demande d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si cet organisme ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat (reste à charge) sera facturé au Client. Si EXPRIMER Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme désigné au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la convention. En cas de non-paiement par l'organisme désigné, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. PRIX : les prix indiqués comprennent la formation avec support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure ci-dessous exposés. Les tarifs figurant dans le catalogue, sont en vigueur pour les dates figurant dans ce dernier. Les tarifs sont assujettis à la TVA (taux de TVA en vigueur).

**RETARD DE PAIEMENT :** en cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire aux conditions légales indiquées sur la facture sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-3, D441-5 et L441-6 du Code de Commerce.

**DÉLAI DE RÉFLEXION :** le Client dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat/convention de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à EXPRIMER Formation, 180 Rue Louis Armand 13290 Aix-en-Provence.

**ANNULATION PAR LE CLIENT :** en cas de renoncement par le bénéficiaire, formalisé par écrit (lettre ou mail), moins de dix jours avant le début de la formation et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût de la formation, faisant l'objet de la convention resteront acquis à EXPRIMER Formation à titre d'indemnité forfaitaire. Il est rappelé que toute formation commencée est due dans son intégralité.

**FORCE MAJEURE** : en cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le Stagiaire pourra reprendre ou

# Règlement intérieur
## applicable aux stagiaires

continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. Dans ce cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le Client devra informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, EXPRIMER Formation, dans les plus brefs délais dès la survenance de l'événement de force majeure, en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré comme annulé dès que EXPRIMER Formation aura dûment constaté le cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation prévue sera due.

**REPORT OU ANNULATION PAR EXPRIMER Formation** :
**1)** Pour les cas où une épidémie induirait des reports ou annulations, du fait de l'impossibilité de mettre en oeuvre les formations prévues, EXPRIMER Formation se réserve le droit d'ajourner la formation en fonction des
directives gouvernementales. Dans ce cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.
**2)** Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, EXPRIMER Formation se réserve le droit d'ajourner la formation dix jours avant la date prévue. Dans ces cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

**PLATEFORME INFORMATIQUE :** dans le cadre de sa politique RSE, EXPRIMER Formation dispose d'une plateforme informatique pour les envois et échanges avec les Stagiaires et Clients afin de minimiser l'impression de documents. Elle nécessite l'utilisation d'internet et d'une adresse mail. En cas d'impossibilité d'utilisation de ces moyens informatiques, le Client devra nous en avoir avertis dès la demande d'inscription.
**ACCÈS AUX SALLES DE FORMATION EN CAS DE MOBILITÉ RÉDUITE :** ne disposant pas de salles pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite, EXPRIMER Formation propose d'autres salles en location ou bien de procéder par visioconférence. Le Client signalera ce besoin lors de l'inscription, afin d'anticiper les éventuelles adaptations d'organisation nécessaires. Pour cela et afin de sécuriser le parcours du Stagiaire, une grille d'évaluation des besoins concernant l'ensemble des adaptations nécessaires/mises en oeuvre
à la compensation du handicap, sera à renseigner par le client. Cette évaluation se fera en deux temps : avant l'entrée en formation lors de l'entretien en préinscription,
puis durant la formation lors des évaluations
et révisions d'aménagement.

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :** l'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques, remis ou disponibles, est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur,
constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code Pénal.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES :** les contrats et conventions émises par EXPRIMER Formation sont soumis au droit français. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat ou de la convention ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le tribunal de commerce du siège social de l'organisme de formation est seul compétent, quel que soit le siège ou le lieu de résidence
du client.

# Contacts

De 9h00 à 13h et de 14h00 à 18h00
Téléphone : 04 42 975 975
Mail : contact@agence-exprimer.com

**Pour un projet de formation**
**Pour la définition de votre besoin de formation**
**Pour toute demande concernant la formation**

Stéphany BONNARD
*Présidente, gestionnaire formation et référente formation*
sbonnard@alteor.com

**Pour toute question concernant l'accessibilité ou un aménagement spécial pour le suivi de votre formation**

Emma LITOLFF
*Référente ressources humaines*
elitolff@alteor.com

**Sur notre site internet :**
**Découvrez la formation en communication d'EXPRIMER Conseil**
**agence-exprimer.com**

- Trouver une formation par domaine
- Consulter, télécharger ou imprimer nos programmes de formation, CGV, règlement intérieur et le livret d'accueil
- S'inscrire à une formation
- Demander un devis gratuit pour une ou plusieurs
- Demander un renseignement
- S'informer sur notre actualité

**exprimer**
Conseil & Création
AIX-MARSEILLE – LILLE – PARIS

180, rue Louis Armand
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
13290 Aix-en-Provence

04 42 975 975

Lille :
38 boulevard Carnot
59800 Lille

Paris :
40, rue Alexandre Dumas
75011 Paris

**contact@agences-exprimer.com**

exprimer
Communication émotionnelle

inside CONSEIL
metronom PRODUCTION GRAPHIQUE
NOMADE STAND / EVÉNEMENTIEL
sextant COMMUNICATION RESPONSABLE

agences-exprimer.com